



Elan Gestion Alternative

Rapport annuel

31 décembre 2019

Table des matières

Table des matières	2
1. Informations générales	4
1.1 Acteurs	4
1.2 Personnes responsables du rapport annuel	4
1.3 Attestation des personnes responsables du rapport annuel	5
1.4 Responsable du contrôle des comptes	5
2. Caractéristiques principales de l'OPC	6
2.1 Objectif de gestion	6
2.2 Profil de risque et de rendement	6
2.3 Catégories de parts	7
3. Compte-rendu d'activité	8
3.1 Performances du 01/01/2019 au 31/12/2019	8
3.2 Commentaire de gestion	8
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue	9
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice	9
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice	9
4.3 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	9
4.4 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et TRS	9
4.5 Risque global	9
5. Informations réglementaires	10
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients	10
5.1.1 Politique de sélection des intermédiaires	10
5.1.2 Politique d'exécution des ordres	11
5.1.3 Evaluation et notation des intermédiaires	11
5.1.4 Dispositif de contrôle	12
5.1.5 Meilleure Sélection et contrôle des prestataires fournisseurs de recherche	12
5.2 Critères ESG et Transition énergétique / Article 173	13
5.3 Exercice des droits de vote	13
5.3.1 Politique de vote	13
5.3.2 Exercice des droits de vote	13
5.4 Politique de rémunération	14
6. Certification du commissaire aux comptes	16
7. Comptes annuels	21
7.1 Bilan au 31 décembre 2019 en EUR	21
7.1.1 Bilan actif	21
7.1.2 Bilan passif	22
7.1.3 Hors-bilan	23

7.2	Compte de résultat au 31 décembre 2019 en EUR	23
8.	Annexes aux comptes annuels	24
8.1	Règles et méthodes comptables	24
8.1.1	Règles d'évaluation des actifs	24
8.1.2	Frais de gestion	26
8.1.3	Affectation des sommes distribuables	26
8.2	Evolution de l'actif net au 31/12/2019 en EUR	27
8.3	Compléments d'information	28
8.3.1	Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers	28
8.3.2	Ventilation par nature de taux des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan	28
8.3.3	Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan	28
8.3.4	Ventilation par devises de cotation ou d'évaluation des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan	29
8.3.5	Créances et dettes: ventilation par nature	29
8.3.6	Capitaux propres	29
8.3.7	Frais de gestion	29
8.3.8	Engagements reçus et donnés	30
8.3.9	Autres informations	30
8.3.10	Tableau d'affectation des sommes distribuables	30
8.3.11	Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices	31
8.3.12	Inventaire en EUR	32

1. Informations générales

Elan Gestion Alternative est un FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management Europe
Société en commandite simple
29, avenue de Messine
75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

CACEIS BANK
Société anonyme, RCS Paris 692 024 722
1-3 Place Valhubert
75206 PARIS Cedex 13

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

Sous déléataire de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management Europe assurera seul la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS FUND ADMINISTRATION
1-3 Place Valhubert
75206 Paris Cedex 13.

1.2 Personnes responsables du rapport annuel

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Rothschild & Co Asset Management Europe.

Rothschild & Co Asset Management Europe	Pierre Baudard
Société de gestion	Associé-Gérant

1.3 Attestation des personnes responsables du rapport annuel

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Paris, le 1^{er} juillet 2020

Valérie Burkhard
Managing Director

Pierre Baudard
Associé-Gérant

1.4 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Signataire : Marie-Christine JETIL

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif, via la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'un gain absolu, c'est-à-dire sans référence à quelque indice que ce soit, avec un objectif de volatilité annuelle moyenne inférieure à 9% sur l'horizon de placement recommandé, principalement par le biais d'organismes de placement collectifs mettant en œuvre des stratégies de gestion à "rendement absolu". L'objectif de gestion mentionné est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché de la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Indicateur de référence : Compte tenu de son objectif de gestion, le FCP ne possède aucun indicateur de référence défini.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice.

2.2 Profil de risque et de rendement

- Le niveau de risque de cet OPCVM est de 4 (volatilité comprise entre 5% et 10%) et reflète principalement son exposition à des stratégies de rendement absolu sur les marchés internationaux.
- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.
- Impact des techniques telles que des produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus

2.3 Catégories de parts

Le FCP possède une catégorie de part : La part C.

Catégorie de part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale*
Part C	FR0010100495	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	1 part (division de la VL par 100 le 09.01.2015)

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en part ou en décimale de part, le cas échéant.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Performance absolue
Elan Gestion Alternative part C	+0,02%

Note : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

3.2 Commentaire de gestion

Malgré les nombreux risques, tant politiques qu'économiques, qui ont marqué l'année 2019, cette année restera comme une des meilleures pour beaucoup d'actifs. Une partie de la hausse provient sûrement de l'excès de pessimisme qui avait sévi fin 2018. Pour autant, l'essentiel du rebond peut une nouvelle fois être expliqué par l'action des banques centrales, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. L'assouplissement massif des politiques monétaires opéré en 2019 a été la principale explication de la hausse des marchés. Le "dénouement" pro-Brexit et l'accord commercial sino-américain finalisé en fin d'année auront été les derniers catalyseurs de la hausse des actifs risqués. Finalement, toutes les classes d'actifs (actions, matières premières, crédit et obligations d'état des pays développés ou émergents) auront délivré des performances positives significatives. On retrouve une nouvelle fois le marché américain en tête des indices actions, avec une hausse de 30.7% pour le S&P 500, quand l'Euro Stoxx 50 progresse de 24.8% et le Nikkei de 18.2%. Les actions émergentes progressent de 15.4%. Du côté des taux, l'iboxx Euro sovereign s'adjuge presque 7%. Les perspectives macro et micro-économiques restent solides malgré le ralentissement qui s'est matérialisé un peu partout dans le monde. L'année 2019 aura enfin renforcé l'idée que les taux resteront durablement bas, soutenue par la baisse des craintes de récession aux Etats-Unis, contrairement au sentiment qui prévalait à la fin de l'année 2018.

Dans cet environnement très difficile, Elan Gestion Alternative termine l'année en hausse de 0.02% avec une volatilité de 1.93%. Cette performance est à mettre en perspective du MSCI World en devises locales et du HFRI Fund Weighted Composite en euro qui gagnent respectivement 27.1% et 7.1% sur l'année.

Au cours de l'année, nous avons sorti 4 gérants (Incline Global Long Short, InRIS Karya, Laffitte Risk Arbitrage et Theam Quant Multi Asset Diversified) et initié 3 nouvelles positions (Candriam Absolute Return Equity Market Neutral, Alpine Merger Arbitrage et Winton Diversified). La performance du fonds a été pénalisée par les gérants systématiques, mais également par quelques long short equity qui ont souffert d'un positionnement contrariant.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Néant.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

ISIN	Titres	En euros
IE00BG7PPR18	Strat Alp EUR-A-Acc	125 172,15
IE00BYWTYZ58	WINTON UCITS DIV I E	116 644,00
LU1819523694	CAND ABS RET EQ PI	107 828,64
FR0007442496	RMM COURT TERME C	51 862,46

Table 2. Ventes

ISIN	Titres	En euros
LU1353185074	THEAM-M/A DIV-I	121 903,46
LU1358059555	MST VELOX I1	116 496,51
LU1602251818	LFTE RAU EUR-IC	112 123,82
E00BYSPZC13	I G L/S EQTY FD IEUR	107 451,83

4.3 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Cet OPCVM n'a pas utilisé au cours de l'exercice les techniques de gestion efficace de portefeuille

4.4 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et TRS

L'OPCVM n'a pas eu, au cours de l'exercice, recours à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension et des TRS

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de l'approche par l'engagement.

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

Conformément à la réglementation, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place une Politique de sélection de ses intermédiaires et d'exécution des ordres.

En tant que prestataire de services d'investissements habilité à délivrer le service de gestion de portefeuille et la gestion d'OPC, Rothschild & Co Asset Management Europe a l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients ou de l'OPC.

A ce titre, Rothschild & Co Asset Management Europe a instauré une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent les services, en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite.

La présente politique s'applique aux catégories d'instruments financiers suivants :

- Les actions et valeurs assimilées,
- Les produits de taux,
- Les instruments financiers à terme, les OPC et le change.

5.1.1 Politique de sélection des intermédiaires

Rothschild & Co Asset Management Europe n'exécute pas ses ordres (résultant des décisions d'investissement) directement mais a recours à des intermédiaires. Rothschild & Co Asset Management Europe doit prendre toutes les mesures nécessaires pour sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution connue permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Rothschild & Co Asset Management Europe a instauré un Comité en charge de l'autorisation des intermédiaires pour sélectionner les intermédiaires les plus à même de fournir le meilleur résultat dans l'exécution des ordres, en tenant compte notamment des facteurs suivants, par ordre d'importance :

- La rapidité d'exécution ;
- Le prix de l'instrument financier ;
- Le coût global de la réalisation de l'ordre ;
- La probabilité d'exécution de l'ordre et le règlement ;
- La taille de l'ordre ;
- La nature de l'ordre (limite, à tout prix, au marché) ;
- Les places de marchés accessibles ;
- La qualité du back office (notamment le traitement des ordres, le reporting, etc.).
- Toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

5.1.2 Politique d'exécution des ordres

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en œuvre une politique d'exécution afin de permettre à ses clients d'obtenir avec régularité le meilleur résultat possible pour l'exécution de leurs ordres, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Afin de s'assurer du respect de l'intérêt exclusif des investisseurs et de leur traitement équitable tout au long du processus de traitement des ordres, les services concernés de Rothschild & Co Asset Management Europe mettent en œuvre notamment les procédures suivantes :

- Les ordres sont systématiquement horodatés et pré-affectés, même en cas de groupage d'ordres
- Les ordres sont exécutés exclusivement auprès d'intermédiaires préalablement agréés et évalués selon les critères définis ;
- Après exécution, l'affectation des ordres est automatique en fonction de l'ordre initial ;
- Lorsque l'exécution est partielle, l'allocation est faite systématiquement au prorata des ordres initiaux ;
- Une piste d'audit archive et horodate chaque étape du processus.

En cas d'instruction spécifique du client (RTO/Conseil), Rothschild & Co Asset Management Europe peut être exonéré de prendre tout ou parties des mesures prévues dans le cadre de sa politique de meilleure exécution.

5.1.3 Evaluation et notation des intermédiaires

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place un dispositif de surveillance de ses dispositifs de réception-transmission d'ordres et d'exécution d'ordres.

Les évaluations sont réalisées chaque semestre lors du Comité de Notation des Intermédiaires.

Une notation de la qualité d'exécution est préalablement attribuée par la table de négociation, qui est le reflet du suivi de la Best Execution réalisée en premier niveau.

Le Comité analyse les éléments suivants :

- La qualité et la rapidité des transactions par intermédiaires et par catégorie d'instruments financiers. Cette évaluation est effectuée à partir d'un rapport d'analyse quotidien des délais de traitement, prix exécution, données VWAP,
- Les incidents,
- La contractualisation et spécialement les accords particuliers conclus avec l'intermédiaire (rabais, remises, avantages...) et les potentiels conflits d'intérêts.
- Le dispositif de contrôle de l'exécution : le service de contrôle permanent de 2ème niveau de Rothschild & Co Asset Management Europe présente les résultats de ces contrôles sur l'exécution et la sélection des intermédiaires, Le suivi du budget du compte Recherche.
- Tous évènements susceptibles d'avoir un impact sur le dispositif d'exécution de Rothschild & Co Asset Management Europe.

En conclusion de ces données, le Comité valide la notation des intermédiaires afin de décider de la poursuite ou de la clôture de la relation commerciale existante en fonction de :

- La qualité et la fiabilité des exécutions (prix, suivi de l'ordre, rapidité, fiabilité) ;

- La qualité de l'information et la qualité de la relation commerciale ;
- La qualité de traitement de dépouillement des ordres (rapidité, taux de fiabilité).

5.1.4 Dispositif de contrôle

Des contrôles sont réalisés régulièrement selon les procédures en vigueur pour vérifier le respect des critères définis. Les résultats des tests sont intégrés dans une évaluation des risques réalisée au sein de la société et incluse au niveau du groupe Rothschild & Co.

La présente Politique et les dispositifs en matière de réception, transmission et exécution d'Ordres sont revus au moins une fois par an ou chaque fois qu'un changement significatif intervient dans le dispositif mis en place par Rothschild & Co Asset Management Europe.

Une version à jour de la présente Politique est disponible sur le site internet de Rothschild & Co Asset Management Europe.

5.1.5 Meilleure Sélection et contrôle des prestataires fournisseurs de recherche

En application de la réglementation, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent le service de recherche en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite.

Les frais de recherche sont supportés différemment en fonction des services de gestion :

- Pour la gestion sous mandat, les frais de recherche sont exclusivement supportés par Rothschild & Co Asset Management Europe ;
- Pour la gestion collective, les frais de recherche sont intégrés dans les frais de transactions et crédités sur un compte de Commissions de Courtage Partagé (CSA/RPA).

La politique de sélection et d'évaluation de la recherche utilisée dans le cadre des prestations rendues prend en compte des critères liés notamment à :

- La qualité de l'analyse / qualité de la recherche (notation, etc.) ;
- L'aide à la rencontre avec les entreprises ;
- Les spécialisations sectorielles et géographiques ;
- La personnalisation des analyses ;
- Le coût.

Une revue régulière des fournisseurs de recherche est effectuée sur la base des critères suivants :

- Les classements de place ;
- Les commentaires du métier ;
- L'analyse de la qualité ; Le prix de chaque prestation.

Une convention est signée avec chaque prestataire.

5.2 Critères ESG et Transition énergétique / Article 173

“Le fonds Elan Gestion Alternative respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co pour la Multigestion dont les grands principes sont :

- Le Respect de certaines exclusions,
- L’envoi d’un questionnaire incluant des critères ISR & ESG avant l’entrée en Buy List Long Only
- La capacité à générer (i) une note ESG et (ii) et une empreinte carbone du fonds.

La principale source d’informations utilisée est MSCI ESG Research, qui nous fournit l’essentiel des données utilisées en matière de notation ESG et de calcul carbone.

Des détails additionnels sont disponibles sur demande.”

5.3 Exercice des droits de vote

5.3.1 *Politique de vote*

Notre politique de vote couvre la zone Europe et nous privilégions les sociétés dont la capitalisation est supérieure à 350 millions €. En conséquent, le périmètre des droits de vote couvre les valeurs actions européennes détenues dans les OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe. Afin de répondre à la politique ESG que nous suivons, nous pouvons également exercer nos droits votes à toutes les autres valeurs actions européennes détenues dans nos OPC, si ceux-ci l’exigent. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d’exercer des droits de votes de façon exceptionnelle :

- lors d’une augmentation de capital défensive si la société fait l’objet d’une OPA
- par décision d’un gérant ou d’un client
- à la demande ou une contrainte ESG

Les Etats-Unis sont partiellement couverts, quand la participation n’implique aucun surcoût pour RAM. Le reste du monde, et certains pays européens (Danemark et Suisse) ne sont pas couverts en raison du coût élevé induit par la connaissance, l’analyse et l’exercice des résolutions. Nous n’exerçons pas non plus nos droits de vote lorsque :

- les délais d’immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l’OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n’ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d’exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l’intérêt des porteurs de parts de l’OPC

5.3.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d’investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L’analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services. Les

recommandations les plus importantes peuvent être étudiées par nos analystes et traités afin de favoriser les investisseurs. Les décisions prises sont communes à tous nos OPC.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises)

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet https://am.be.rothschildandco.com/stock/lib/ESG/20190709_Rapport%20ESG.pdf

5.4 Politique de rémunération

La politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management Europe (R&Co AM Europe) est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Europe reposent sur les principes suivants :

Gérants de fonds, gestionnaires financiers

- Les performances sont tout d'abord mesurées au niveau de l'équipe à laquelle ils appartiennent.
- Les performances sont évaluées dans la mesure du possible en comparaison par rapport à la concurrence ou par rapport à des indices de comparaison.
- Les performances relatives sont évaluées de manière qualitative sur une longue période.
- En cas de commission de surperformance, il n'y a pas de lien entre le montant de la commission de surperformance facturable et le montant de la rémunération variable des gestionnaires.

Commerciaux institutionnels et distributeurs

- Les performances sont également évaluées en termes de contribution aux objectifs alloués à l'équipe à laquelle ils appartiennent. Elles ne sont jamais déclinées ni par client ni par produit.

Pour ce que qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des rémunérations Groupe qui se tient début décembre, les enveloppes de bonus et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants ⁽¹⁾)
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché...)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire de situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou OPCVM 5, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée leur sont appliquées

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM Europe et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild & Co SCA.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM Europe est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, après prise de rendez-vous auprès du service des Ressources Humaines.

- Au titre de l'année 2019, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM Europe sont les suivants :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération totale	Rémunération fixe	Rémunération variable
Population totale	159	16,08	11,78	4,30
Population régulée au titre de AIFM / UCITS	44	6,71		
Dont gérants et analystes	33	4,92		
Dont autre population régulée	11	1,79		

6. Certification du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019**

ELAN GESTION ALTERNATIVE
OPCVM CONSTITUÉE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
Rothschild & Co Asset Management Europe
29, avenue de Messine
75008 PARIS

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ELAN GESTION ALTERNATIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans notre rapport du 16 avril 2019 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons formulé une réserve sur l'impossibilité de nous prononcer sur la provision comptabilisée au titre du contentieux Fairfield Sentry Limited.

En effet, comme mentionné dans la note « Evénements significatifs intervenus au cours des exercices précédents » de l'annexe aux comptes annuels, le dépositaire et la société de gestion d'Elan Gestion Alternative ont reçu au cours du mois de mars 2011 une assignation de l'administrateur judiciaire procédant à la liquidation du fonds Fairfield Sentry Limited et du fonds Fairfield Sigma Limited (les fonds « Fairfield ») qui réclame la restitution du montant total des rachats payés par les fonds « Fairfield » au FCP. Le montant de la réclamation s'élève à 5 651 675 USD.

Les fonds « Fairfield » étaient des fonds nourriciers de l'entité Bernard L. Madoff Investment Securities LLC qui fait elle-même l'objet d'une procédure de liquidation aux Etats-Unis.

Le fonds Elan Gestion Alternative a investi en décembre 2002 sur le fonds libellé en dollars Fairfield Sentry. Le fonds a demandé en février 2006 à la société de gestion Fairfield le transfert de cet investissement vers le fonds Fairfield Sigma (véhicule similaire mais libellé en Euro).

Cette position a été cédée fin octobre 2008, soit deux mois avant la liquidation du fonds de Bernard Madoff. La plus-value totale réalisée entre décembre 2002 et octobre 2008 sur les fonds Fairfield est estimée à 720 145 €.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 420 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 8520 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Polaris, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Compte tenu des analyses juridiques de ses avocats, la société de gestion considère que cette action en justice devrait encore durer plusieurs années. Sur la base desdites analyses, la société de gestion considère que le risque devrait être limité au montant de la plus-value réalisée, montant provisionné en mars 2011.

La société de gestion avait décidé de comptabiliser une provision à hauteur de 720 145 € dans les comptes du FCP Elan Gestion Alternative le 11 mars 2011. En contrepartie, la société de gestion avait abandonné le prélèvement des frais de gestion au fonds Elan Gestion Alternative pour un montant équivalent.

En raison de la diminution de l'actif net du fonds Elan Gestion Alternative depuis cette date du fait des rachats, cette provision représente 62 % de l'actif net au 31 décembre 2019.

Les événements relatifs à la procédure intentée par les liquidateurs des fonds « Fairfield », tels que décrit ci-dessus sont toujours en cours, et ne permettent pas d'avoir une assurance suffisante sur le montant des conséquences éventuelles à venir pour le fonds, qui peuvent être favorables ou défavorables.

An 31 décembre 2019, cette situation subsiste. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la provision comptabilisée.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 400 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

La vérification des dispositions légales et réglementaires appelle de notre part l'observation suivante :

A la date du 20 juin 2018, le prospectus de l'OPC Elan Gestion Alternative a été modifié afin de remplacer la mention « actif net » par « actif » dans la section « Stratégie d'investissement ». Cette modification a pour but de retirer la provision de 720 145 € (liée au contentieux sur les titres Fairfield Sigma Limited) investie en OPC monétaire, de l'assiette de calcul des ratios d'investissement de l'OPC, afin de ne pas réduire l'exposition du fonds. Depuis cette date, les ratios d'investissement mentionnés dans le prospectus sont calculés sur la base de l'actif hors provision de 720 145 €.

Cette dérogation aux modalités de calcul des règles de composition d'actif conduit à un portefeuille qui représente en moyenne 150 % à 160 % de l'actif net du fonds, incluant les parts d'OPC monétaires servant à couvrir la provision liée au contentieux sur les titres Fairfield Sigma Limited.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 800 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6620 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 400 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6620 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ELAN GESTION ALTERNATIVE

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux compte tenu de la réception tardive de certains documents.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

7. Comptes annuels

7.1 Bilan au 31 décembre 2019 en EUR

7.1.1 Bilan actif

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	1 743 462,90	1 782 368,43
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo-ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négo-ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 743 462,90	1 782 368,43
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et <u>équivalents</u> d'autres pays	1 743 462,90	1 782 368,43
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	433,54	92 792,16
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	433,54	92 792,16
Comptes financiers	140 429,76	63 885,32
Liquidités	140 429,76	63 885,32
Total de l'actif	1 884 326,20	1 939 045,91

7.1.2 Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	1 208 816,93	1 220 040,34
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-27 239,19	9 529,10
Résultat de l'exercice (a, b)	-21 275,98	-22 455,99
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	1 160 301,76	1 207 113,45
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	724 024,44	731 932,46
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	724 024,44	731 932,46
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 884 326,20	1 939 045,91

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

7.1.3 Hors-bilan

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

7.2 Compte de résultat au 31 décembre 2019 en EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	4,22
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,00	4,22
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2,60	35,45
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	2,60	35,45
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-2,60	-31,23
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	21 708,92	25 499,28
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-21 711,52	-25 530,49
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	435,54	3 074,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-21 275,98	-22 455,99

8. Annexes aux comptes annuels

8.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO. La durée de l'exercice est de 12 mois.

8.1.1 Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrés dans des comptes "différences d'estimation".

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

8.1.1.1 Dépôts

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

8.1.1.2 Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

8.1.1.3 Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

8.1.1.4 Titres de créances négociables

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (STAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

8.1.1.5 OPC détenus

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

8.1.1.6 Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique "créances représentatives des titres reçus en pension" pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique "créances représentatives de titres prêtés" à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique "titres empruntés" pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique "dettes représentatives de titres empruntés" pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

8.1.1.7 Instruments financiers à terme

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

- Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

- **Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

- **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

8.1.2 Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le taux de frais de gestion maximum applicable sur la base de l'actif net est de 1.85% TTC.

8.1.3 Affectation des sommes distribuables

8.1.3.1 Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le **résultat** : le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les **Plus et Moins-values** : les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

8.1.3.2 Modalités d'affectation des sommes distribuables

<i>Sommes Distribuables</i>	<i>Parts C</i>
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus et moins-values nettes réalisées	Capitalisation

8.2 Evolution de l'actif net au 31/12/2019 en EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Actif net en début d'exercice	1 207 113,45	1 849 061,92
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 910,67	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-47 720,53	-520 955,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	36 242,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-27 711,67	-23 557,16
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,01	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	48 471,35	-108 097,75
Différence d'estimation exercice N	-20 740,78	-69 212,11
Différence d'estimation exercice N-1	69 212,11	-38 885,64
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-21 711,52	-25 530,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	-50,00	-50,00
Actif net en fin d'exercice	1 160 301,76	1 207 113,45

* Exercice N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.
Exercice N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

8.3 Compléments d'information

8.3.1 Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur Instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur Instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

8.3.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 429,76	12,10
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

8.3.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	140 429,76	12,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

8.3.4 Ventilation par devises de cotation ou d'évaluation des postes d'actifs, de passif et de hors-bilan

	USD						Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

8.3.5 Créances et dettes : ventilation par nature

	31/12/2019
Créances	
Rétrocession de frais de gestion	433,54
Total des créances	433,54
Dettes	
Rachats à payer	278,95
Frais de gestion	3 599,62
Autres dettes	720 145,87
Total des dettes	724 024,44

8.3.6 Capitaux propres

8.3.6.1 Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	18,49	1 910,67
Parts rachetées durant l'exercice	-409,44	-47 720,53
Solde net des souscriptions/rachats	-392,95	-45 809,86

8.3.6.2 Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

8.3.7 Frais de gestion

	31/12/2019
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	21 988,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	279,73

8.3.8 Engagements reçus et donnés

8.3.8.1 Garanties reçues par l'OPC

Néant.

8.3.8.2 Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

8.3.9 Autres informations

8.3.9.1 Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2019
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

8.3.9.2 Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et <u>non inscrits</u> au bilan	0,00

8.3.9.3 Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			896 841,74
	IE00BVVHQZ31	INRIS R CFM DIVER. CL R ACC. EUR	95 794,85
	IE00BSPL3L55	R CFM DIVERSIFIED I EUR	21 914,20
	IE00BZ80LC73	R PERD MARKET NEUTRAL FUND I EURO	18 638,00
	IE00BZ80LK57	R PERD MARKET NEUTRAL FUND NI EURO	101 620,33
	FR0007442498	R-CO COURT TERME C	230 406,16
	FR0013127222	R-CO TRESORERIE C EUR	228 468,20
Instruments financiers à terme			0,00

8.3.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables

8.3.10.1 Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Néant.

8.3.10.2 Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-21 275,98	-22 455,99
Total	-21 275,98	-22 455,99

	31/12/2019	31/12/2018
Elan Gestion Alternative C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-21 275,98	-22 455,99
Total	-21 275,98	-22 455,99

8.3.10.3 Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-27 239,19	9 529,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-27 239,19	9 529,10

	31/12/2019	31/12/2018
Elan Gestion Alternative C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-27 239,19	9 529,10
Total	-27 239,19	9 529,10

8.3.11 Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Actif net Global en EUR	2 627 521,99	2 273 120,82	1 849 061,92	1 207 113,45	1 160 301,76
Actif net en EUR	2 627 521,99	2 273 120,82	1 849 061,92	1 207 113,45	1 160 301,76
Nombre de titres	20 180,84	18 011,85	14 540,75	10 388,93	9 993,98
Valeur liquidative unitaire en EUR	130,19	128,20	127,16	118,21	118,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	40,41	12,28	-0,26	0,91	-2,72
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-2,36	-2,32	-2,11	-2,16	-2,12

8.3.12 Inventaire en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI CASH CORPORATE IC	EUR	0,926	215 967,88	18,81
MONETA LONG SHORT RD	EUR	230,5716	129 392,17	11,15
R-CO COURT TERME C	EUR	58	230 406,16	19,87
R-CO TRESORERIE C EUR	EUR	230	228 468,20	19,89
TOTAL FRANCE			804 234,39	69,32
IRLANDE				
Alpine Merger Arbitrage Fund A EUR Acc	EUR	1 203	128 853,33	11,10
INRIS R CFM DIVER. CL.R ACC. EUR	EUR	946,122	95 794,85	8,26
LYXOR TIEDEMANN ARBITRAGE STRAT FD I EUR	EUR	1 167,3422	129 379,92	11,14
MAJEDIE AM TORTOISE-Z-HDG-EUR	EUR	106 109,5555	92 609,02	7,98
R CFM DIVERSIFIED I EUR	EUR	220	21 914,20	1,89
R PERD MARKET NEUTRAL FUND I EURO	EUR	200	18 638,00	1,61
R PERD MARKET NEUTRAL FUND NI EURO	EUR	1 089,998	101 620,33	8,76
WINTON UCITS DIV I EUR	EUR	1 100	113 103,10	9,75
TOTAL IRLANDE			701 912,75	60,49
LUXEMBOURG				
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQ MARK NEUTRAL PI EUR CAP	EUR	72	107 195,76	9,24
HELIUM FD PERFORMANCE CLASSE E EUR	EUR	125,954	130 119,68	11,21
MELCHIOR - VELOX FUND I1 EUR-HDG	EUR	0,0031	0,32	0,00
TOTAL LUXEMBOURG			237 315,76	20,45
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 743 462,90	150,26
TOTAL Organismes de placement collectif			1 743 462,90	150,26
Créances			433,54	0,04
Dettes			-724 024,44	-62,40
Comptes financiers			140 429,76	12,10
Actif net			1 160 301,76	100,00

Elan Gestion Alternative C	EUR	9 993,98	116,10	
----------------------------	-----	----------	--------	--